Case
Wing
Z
45
.18
Ser. 2
No. 13

NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

1763

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Pour laiſſer la liberté aux Fabricans de papiers, de ſe ſervir des machines qu'ils jugeront à propos pour la fabrication des Papiers.

Du 10 mai 1763.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'État.

SUR ce qui a été repréſenté au Roi, en ſon Conſeil, qu'il ſeroit plus avantageux pour le progrès & la perfection des fabriques de papiers, de laiſſer aux Fabricans le choix des machines propres à la fabrication, que de leur preſcrire celles dont ils doivent ſe ſervir, & de les aſſujétir à n'en faire uſage d'aucunes ſans une permiſſion de Sa Majeſté, ainſi qu'ils y ſont aſtreints par l'article premier du réglement du 27 janvier 1739; Ouï le rapport du ſieur

Bertin, Conſeiller ordinaire au Conſeil royal, Controlleur-général des Finances : LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne qu'il ſera libre à l'avenir aux Fabricans de papiers, de faire uſage, pour la fabrication des papiers, des machines & inſtrumens qu'ils jugeront les plus convenables ; dérogeant à cet effet Sa Majeſté à l'article premier du réglement du 27 janvier 1739, & à tous autres réglemens à ce contraires : Enjoint Sa Majeſté aux ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, de tenir la main à l'exécution du préſent arrêt. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Marli le dix mai mil ſept cent ſoixante-trois. *Signé* PHÉLYPEAUX.

JEAN BAILLON, Chevalier, Seigneur de Servon, Courtys, Boiton, & autres Lieux, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, Intendant de Juſtice, Police & Finances de la Ville & Généralité de Lyon.

VU l'Arrêt du Conſeil d'État du Roi ci-deſſus, en date du 10 mai 1763 :

NOUS INTENDANT, ordonnons que ledit arrêt ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur ; & à cet effet imprimé, lu, publié & affiché par-tout où beſoin ſera, à ce que perſonne n'en ignore.

FAIT à Lyon, le 24 ſeptembre 1763.

Signé, BAILLON.

Par Monſeigneur,
ROBINET.

A LYON, de l'Imprimerie de P. VALFRAY, Imprimeur du Roi. 1763.